



Communiqué 4 juin 2019

## Concours national « Découvrons notre Constitution » : palmarès 2019 récompensé par Jean-Michel Blanquer et Laurent Fabius

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Laurent Fabius, Président du Conseil constitutionnel, ont récompensé les lauréats 2019 du concours national « Découvrons notre Constitution », à l'occasion d'une cérémonie de remise de prix le 4 juin au Conseil constitutionnel.

Le jury national, composé de membres du Conseil constitutionnel et de représentants du ministère de l'Éducation nationale, s'est réuni à Paris le lundi 13 mai pour établir le palmarès 2019 et a sélectionné les trois meilleurs projets :

- **Catégorie école** : École Blaise Pascal de Gagny (académie de Créteil). Le prix est attribué à 28 élèves de CM1 pour le roman-photo intitulé "Nous tous - le grand roman-photo"
- **Catégorie collège** : Collège Jean Jaurès de Poissy (académie de Versailles). Le prix est attribué à 25 élèves de 4ème pour le jeu de société intitulé "un jeu révolutionnaire"
- **Catégorie lycée** : Lycée Guy Mollet d'Arras (académie de Lille). Le prix est attribué à 32 élèves de 1ère pour la vidéo intitulée "la Constitution, ses avancées et ses limites"

Cette action éducative créée en 2016, invite les élèves des cycles 3 et 4 (du CM1 à la 3e), et de lycée des écoles et établissements publics et privés sous contrat, ainsi que des établissements du réseau de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, à appréhender les grands principes constitutionnels par une réflexion et un travail collectif.

Cette démarche permet aux enseignants d'aborder avec leurs élèves le « droit vivant », celui que chacun exerce au quotidien sans en avoir toujours conscience.

Laurent Fabius et Jean-Michel Blanquer ont remercié l'ensemble des professeurs qui se sont engagés dans ce concours pour faire connaître aux élèves les grands principes constitutionnels de la République.

Le concours national « Découvrons notre Constitution » a vocation à être renouvelé tous les ans.

PAGE

**Espace presse**